

**NESTLÉ® Glaces – Grand Jeu Croquons La Bûche**

### **1. Organisation du Jeu**

La société **NESTLÉ FRANCE**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7, boulevard Pierre Carle – BP 900 Noisiel – 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), du 01/12/2015 au 31/12/2015 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé : « **Grand Jeu Croquons la Bûche** » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante [www.croquonslavie.fr](http://www.croquonslavie.fr).

L'adresse du Jeu est la suivante :

Société NESTLE France  
**Grand Jeu Croquons la Bûche**  
7, boulevard Pierre Carle  
BP 900 Noisiel  
77446 Marne la Vallée Cedex 2

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- [www.croquonslavie.fr](http://www.croquonslavie.fr) ;
- Newsletter Croquons la Vie ;
- Emailing dédié.

### **4. Dotations mises en jeu**

- 1 séjour au ski pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans), d'une valeur commerciale unitaire indicative de 2 500 € HT (deux mille cinq cent euros hors taxes).

**Durée du séjour :** 6 jours/5 nuits

**Validité :** jusqu'au 30 mars 2017 (hors mois de décembre). Réservation 3 mois avant la date choisie (Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation hôtelière).

**Forme :** 4 chèques-coupons « Séjour Ski » sans valeur faciale, d'une valeur unitaire de 625 € HT. Le coupon a une valeur globale qui dissocie les frais de gestion et le coût de la prestation en application des règles de TVA du rescrit n°2007/31. Le montant est fixe quelles que soient les variations tarifaires entre les sites, les périodes ou les fluctuations des taux de change et cours du pétrole.

**Valable pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans, le séjour comprend :**

- Les frais de déplacement remboursés sur justificatifs à hauteur de 100€ (carburant, péage, parking...) - 5 nuits en hôtel 3 étoiles (base hébergement quadruple)
- - Les petits déjeuners
- Les forfaits ski pour trois journées complètes
- Destination au choix du gagnant : La Plagne ou La Mongie

**Le forfait ne comprend pas :**

- Les dépenses personnelles
- Les frais de déplacement hors forfait
- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- L'équipement (chaussures, paires de ski, etc...)

Les dotations visées ci-dessus sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les dotations ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre une autre dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

- 5 Enceintes portables sans fil Sony\* SRSX11 Blanc, d'une valeur unitaire indicative de 70,82 € HT (soixante-dix euros et quatre-vingt-deux centimes hors taxes).
- 5 Apple\* iPod Nano\* 16 Go Space Gray 2.5", d'une valeur unitaire indicative de 158,25 € HT (cent cinquante-huit euros et vingt-cinq centimes hors taxes).
- 5 Robots pâtisserie Moulinex\* Masterchef Gourmet Kitchen Machine QA415D 4 L Argent, Blanc, d'une valeur unitaire indicative de 149,91 € HT (cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes hors taxes).
- 5 Apple\* iPad Mini\* 2 Argent 7.9" 16 Go WiFi, d'une valeur unitaire indicative de 249,92 € HT (deux-cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-douze euros hors taxes).
- 5 Coffrets cadeau Smartbox\* Tables de Chef, d'une valeur unitaire indicative de 99,90 € HT (quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).
- 7 Coffrets cadeau Smartbox\* Ateliers Culinaires et Œnologiques, d'une valeur unitaire indicative de 59,90 € HT (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

\*SONY, APPLE, IPOD NANO, IPAD MINI, MOULINEX et SMARTBOX sont des marques déposées par des tiers sans relation avec la société organisatrice.

## **5. Modalités de participation au Jeu**

### **5.1 Connexion et inscription au site du Jeu**

Le Jeu est exclusivement réservé aux membres du Club Croquons la Vie® résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

L'inscription au Club Croquons la Vie® est gratuite et sans engagement.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site [www.croquonslavie.fr](http://www.croquonslavie.fr) du 01/12/2015 au 31/12/2015 minuit, heure française ;
- Se rendre sur le « Grand Jeu Croquons la Bûche » situé dans la rubrique « Marques » et la sous-rubrique « Jeux » ;
- Arriver sur la page présentant le Jeu, cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement » et cliquer sur « Je joue » ;
- Arriver sur la page du jeu et cliquer sur la fenêtre du jour de la connexion ;
- Arriver sur la fenêtre présentant la bûche du jour et cliquer sur « Je joue » pour confirmer sa participation ;
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) ;
- Puis valider son inscription.
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné.

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour et cela pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **6. Détermination des gagnants**

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

Une à deux dotations par jour sont à gagner pendant toute la durée du Jeu.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu :

Société NESTLE France  
**Grand Jeu Croquons la Bûche**  
7, boulevard Pierre Carle  
BP 900 Noisiel  
77446 Marne la Vallée Cedex 2

pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

## **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu [www.croquonslavie.fr](http://www.croquonslavie.fr) jusqu'au 31/12/2015 minuit, heure française.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Société NESTLE France  
**Grand Jeu Croquons la Bûche**  
7, boulevard Pierre Carle  
BP 900 Noisiel  
77446 Marne la Vallée Cedex 2

## **11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **12. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé :

Société NESTLE France  
**Grand Jeu Croquons la Bûche**  
7, boulevard Pierre Carle  
BP 900 Noisiel  
77446 Marne la Vallée Cedex 2

## **13. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.